

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM PMMA Top Coat

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 60 - < 80
silice cristalline	14808-60-7	>= 5 - < 10
acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	>= 10 - < 30
éthylbenzène	100-41-4	>= 0.1 - < 1
xylène	1330-20-7	>= 10 - < 30
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	>= 10 - < 30
méthacrylate de n-butyle	97-88-1	>= 10 - < 30
chlorure de lithium	7447-41-8	>= 5 - < 10
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol	38668-48-3	>= 1 - < 5
toluène	108-88-3	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Conseils généraux	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. S'éloigner de la zone dangereuse. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
En cas d'inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Toxique en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
Produits de combustion	: oxydes de carbone

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

dangereux

oxydes d'azote
Oxydes métalliques

Autres informations

- : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTELPrécautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence

- : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la
protection de l'environnement

- : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le
confinement et le nettoyage

- : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGEIndications pour la protection
contre l'incendie et
l'explosion

- : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Ne pas mettre sous pression, souder, souder au plomb, percer ou polir les contenants.

Conseils pour une

- : Éviter la formation d'aérosols.

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

manipulation sans danger		Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Conditions de stockage sûres	:	Défense de fumer. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	:	Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
Température d'entreposage recommandée	:	0 - 25 °C
Durée de l'entreposage	:	12 Months
D'autres informations sur la stabilité du stockage	:	Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	OSHA
silice cristalline	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO ₂ +2	OSHA
		TWA	250 mppcf /	OSHA

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

		(respirable)	%SiO ₂ +5	
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA
éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	125 ppm 545 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA
		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	TWA	500 ppm 2,000 mg/m ³	OSHA
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 375 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	150 ppm 560 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	200 ppm	OSHA
		CEIL	300 ppm	OSHA
		Peak	500 ppm (10 minutes)	OSHA

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phényle glyoxylique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains
Matériau : Gants de protection

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, incolore
Odeur	: forte, de solvant
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: -2 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0.99 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.
Conditions à éviter	:	Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts Acides forts et bases fortes Agents réducteurs composés halogénés
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone oxydes d'azote Hydrocarbures Oxydes métalliques

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : 347.9 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë : 28.07 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 29.8 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Toxicité aiguë**silice cristalline:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Toxicité aiguë**acrylate de 2-éthylhexyle:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4,435 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECDToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.19 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 7,522 mg/kg

Toxicité aiguë**éthylbenzène:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 3,500 mg/kg
Méthode: méthode aiguë standard
BPL: nonToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 17.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: méthode aiguë standardToxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): env. 15,400 mg/kg
Méthode: méthode aiguë standard**Toxicité aiguë****xylène:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3,523 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 29 mg/l, 6700 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.2

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 12,126 mg/kg

Toxicité aiguë**naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.61 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë**méthacrylate de n-butyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.
- Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): 29 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité aiguë**chlorure de lithium:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 526 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.57 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë**1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 25 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Toxicité aiguë**toluène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, mâle): 5,580 mg/kg

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 12,267 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Lapin

Évaluation: Irritant pour la peau.

Résultat: Irritant pour la peau.

Corrosion et/ou irritation de la peau**xylène:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.4

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: irritant

Remarques: L'information donnée provient d'oeuvres de références et de la littérature.

Corrosion et/ou irritation de la peau**méthacrylate de n-butyle:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**chlorure de lithium:**

Résultat: Irritant pour la peau.

Remarques: basé grandement sur des preuves humaines

Corrosion et/ou irritation de la peau**toluène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Lapin

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Résultat: Pas d'irritation des yeux
Évaluation: Pas d'irritation des yeux

Lésion/irritation grave des yeux**méthacrylate de n-butyle:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.5

Lésion/irritation grave des yeux**chlorure de lithium:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Évaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: A un effet sensibilisant.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Souris

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**méthacrylate de n-butyle:**

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.42 (LLNA)

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

silice cristalline

14808-60-7

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

acrylate de 2-éthylhexyle

103-11-7

éthylbenzène

100-41-4

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Connu pour être cancérigène pour l'homme

silice cristalline

14808-60-7

Toxicité pour la reproduction**Composants:****toluène:**

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.
- Évaluation

STOT - exposition unique**Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes., Peut provoquer somnolence ou des vertiges., Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition: Inhalation

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique**acrylate de 2-éthylhexyle:**

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

STOT - exposition unique**naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition unique**méthacrylate de n-butyle:**

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

STOT - exposition unique**toluène:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

STOT - exposition répétée**Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT - exposition répétée**Composants:****éthylbenzène:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Système auditif

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT - exposition répétée**naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT - exposition répétée**toluène:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration**Composants:****éthylbenzène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

toluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine**Composants:****toluène:**

Contact avec la peau:

Remarques:

Le contact prolongé avec la peau peut enlever la graisse de la peau et provoquer une dermatose.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

silice cristalline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

acrylate de 2-éthylhexyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.81 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 1.71 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.136 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 3.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

méthacrylate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.6 - 11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 31.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1.69 mg/l

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 28.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistence et dégradabilité

Composants:

acrylate de 2-éthylhexyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 15 d

éthylbenzène:

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

méthacrylate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 7 d
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE
Remarques: Devrait être biodégradable

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 88 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE
Remarques: Devrait être biodégradable

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****méthacrylate de méthyle:**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.38 (20 °C)
pH: 7**acrylate de 2-éthylhexyle:**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.64 (25 °C)
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD**éthylbenzène:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 110

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.6 (20 °C)
pH: 7.84**xylène:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 25.9

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16 (20 °C)
pH: 7**méthacrylate de n-butyle:**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3 (25 °C)
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD**1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol:**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.1 (24 °C)
pH: 7.5
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

toluène:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 2.7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre
USDOT: UN1263, Paint, 3, II
TDG: UN1263, Paint, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime
IMDG: UN1263, Paint, 3, II (2 °C c.c.)

Transport aérien
IATA/ICAO: UN1263, Paint, 3, II

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	1000	1667
xylène	1330-20-7	100	1000

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Corrosion cutanée ou irritation
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

méthacrylate de méthyle	80-62-6	60 - 80 %
éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %
toluène	108-88-3	1 - 5 %

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

méthacrylate de méthyle	80-62-6	60 - 80 %
éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %
toluène	108-88-3	1 - 5 %

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

JM PMMA Top Coat

Version 3.0

Date de révision 04/19/2021

Date d'impression 04/19/2021

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

méthacrylate de méthyle	80-62-6	60 - 80 %
éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %
xylène	1330-20-7	10 - 30 %
toluène	108-88-3	1 - 5 %

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris éthylbenzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et toluène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 04/19/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.